

ABONNEMENT.

Saumur :  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8  
Poste :  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RESERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :  
A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

27 Décembre 1882.

LES FINANCES DÉPARTEMENTALES  
ET COMMUNALES.

Le jacobinisme ne se lasse pas d'infliger à la France le spectacle des plus monstrueux scandales. Impatient de tout frein, dédaigneux de tous droits et de toutes règles, il poursuit son entreprise d'asservissement avec un cynisme vraiment prodigieux. Rien ne l'arrête, ni la majesté des lois, ni les protestations de la liberté, ni les revendications des consciences, ni les scrupules de l'honnêteté la plus vulgaire.

Nommée pour contrôler la répartition des finances nationales, la commission, qui a eu le médiocre honneur d'être présidée par M. Wilson, s'est attribué le droit de bouleverser de fond en comble notre législation. En même temps qu'elle livre au gaspillage la fortune du pays, elle s'attaque aux libertés et aux lois de la France.

Nous avons apprécié récemment le projet de loi qui, en réclamant pour la caisse des écoles une nouvelle subvention de 120 millions, tend incidemment à détruire toutes les garanties légales accordées aux intérêts financiers des départements et des communes.

Aux termes de ce projet, toute commune est tenue de pourvoir à l'établissement de maisons d'écoles au chef-lieu et dans les hameaux ou centres de population distants de trois kilomètres et réunissant un effectif d'au moins vingt enfants d'âge scolaire.

Lorsque la création d'une école aura été décidée, les frais d'acquisition, de construction et d'appropriation des locaux scolaires constitueront pour la commune une dépense obligatoire. Il est pourvu à cette dépense, soit par un prélèvement sur les ressources disponibles, soit par un emprunt contracté à la caisse spéciale, soit enfin par les subventions du département et de l'Etat.

A défaut d'un vote du conseil municipal ou sur son refus, il est pourvu d'office au paiement des frais. Lorsque l'emprunt aura été jugé nécessaire par le préfet, le maire, ou, sur le refus de ce dernier, un délégué spécial, empruntera à la caisse des écoles. Un décret pourvoira au remboursement de l'emprunt, au moyen d'une imposition spéciale.

Ce n'est pas tout. Si le conseil municipal refuse de désigner l'emplacement de l'école à construire, cet emplacement sera choisi d'office par le préfet.

Est abrogé l'article 15 de la loi du 4<sup>er</sup> juin 1878, qui, pour la construction d'écoles, déclare nécessaire l'avis du conseil général.

Telle est l'économie du projet rédigé par le ministre Duvaux et proposé par la commission du budget au vote de la Chambre.

En résumé, l'on supprime toutes les garanties que les lois actuelles ont accordées aux finances départementales et communales contre l'arbitraire du gouvernement. On modifie, au moyen d'un projet de budget, les lois organiques des conseils généraux et des conseils municipaux. On attribue au pouvoir exécutif le droit non-seulement d'imposer les communes, mais encore de forcer celles-ci à se faire les débitrices de l'Etat.

Jamais rien de plus monstrueux n'a été tenté contre les libertés municipales, ni contre les règles qui doivent présider à la confection des lois.

Comme s'ils avaient honte de leur œuvre, les auteurs et les partisans du projet ont eu hâte de brusquer le dénouement. C'est au dernier moment, dans la précipitation d'une fin de session, que la commission a déposé son rapport. C'est samedi que, ministre de l'instruction publique, rapporteur, président de la Chambre, majorité républicaine, se sont entendus pour déclarer l'urgence, supprimer la formalité des deux lectures, étrangler la discussion.

Malgré les efforts de M. Le Provost de Launay, malgré les protestations d'un républicain, M. de Marcère, on a refusé tout sur-sis aux libertés et aux lois condamnées.

M. Clémenceau s'est fait le porte-parole du jacobinisme ; il a eu la noble fortune d'être applaudi par 400 députés et de mériter les éloges du moniteur de l'opportuniste, la République française. Comme toujours, l'union des gauches s'est opérée momentanément sur le terrain où l'on foulait aux pieds le droit, la loi, la justice, la liberté ; union touchante qui a réuni dans le despotisme et l'arbitraire les « libéraux » de tout acabit et qui désigne tous les comparses de la République à la vengeance de la France.

A ce sujet, voici ce que dit l'un de nos confrères :

« La discussion qui a eu lieu samedi à la Chambre, à propos de la loi portant obligation pour les communes de construire des maisons d'école dans les hameaux, a fourni au parti jacobin l'occasion de déchirer les derniers voiles dont ils drapaient encore leur idole de la Liberté, et démontrer qu'elle n'est que la plus menaçante tyrannie.

« Le discours de M. Clémenceau, dans lequel l'orateur a fait litière non-seulement de la liberté du père de famille, mais de l'autonomie de la commune et de celle du département en ce qu'elles ont de plus élémentaire, en l'honneur du principe de l'éducation laïque et obligatoire, a convaincu, presque enthousiasmé la majorité : 324 voix contre 107 ont voté cette loi qui, en d'autres temps, eût été une cause d'émigration, de guerre civile peut-être, qui ne suscitera, il faut l'espérer, ni l'une ni l'autre de ces calamités, mais qui, à coup sûr, se retournera, à un moment donné, contre la République. »

Chronique générale.

Le Sénat poursuit avec acharnement le vote des articles du budget ; sans discussion, les millions sont dépensés et jetés par la fenêtre avec la plus parfaite insouciance. Cet

empressement est tout simplement honteux. Mais le besoin de clore la session et la crainte de contrarier la Chambre en lui renvoyant les articles amendés fait passer le Sénat par dessus toutes les pudeurs.

Cependant la Chambre haute a cédé à un bon mouvement et a rétabli un crédit de 20,000 francs en faveur des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, des Lazaristes et des Missions étrangères en Orient. La Chambre avait supprimé cet article par haine de la religion ; mais, sur l'intervention de l'honorable M. de Saint-Vallier, qui est venu déclarer solennellement à la tribune que notre influence en Orient dépendait presque entièrement des congrégations religieuses, le Sénat a consenti à ce petit acte d'équité, malgré les fureurs du général Guillemot.

Mais ce bon mouvement n'a pas duré longtemps ; quelques minutes après, il repoussait l'amendement de M. de Carné relatif à l'augmentation du crédit pour les bourses des séminaires catholiques. Enfin, le Sénat a également maintenu la rubrique allocation aux desservants, que la Chambre a substituée à la rubrique traitement. Ils ont voulu ainsi menacer les pauvres curés de campagne, auxquels les républicains ne veulent plus reconnaître le droit à l'indemnité.

L'AFFAIRE DE MONTCEAU-LES-MINES.

L'arrêt de la Cour d'assises de Riom, qui termine l'affaire de Montceau-les-Mines, a été prononcé.

Le jury ayant rendu un verdict affirmatif pour plusieurs des accusés, la Cour a condamné :

Devillard à 5 ans de réclusion ;  
Viennet à 3 ans de prison ;  
Juillet, Demesplès, Loriot, Garnier, à 2 ans de prison ;  
Spenhauer, Chateau et Clofflet à 1 an de prison.

Les quatorze autres accusés sont acquittés.

Tous les jurés ont signé un recours en grâce.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE.

Première Partie.

I — (Suite)

« Mon père comprit de quoi il s'agissait, il me saisit par la main :  
« — Allons nous en, dit-il.  
« Il prit une rue au hasard : la foule nous serrait de plus en plus. Je l'entendis demander :  
« — Où est l'échafaud ?  
« — Par ici, dit un homme.  
« Mon père m'entraîna du côté contraire. Tout à coup, nous fûmes surpris par le cortège qui se rendait à l'exécution. Je les vois toujours, ces belles jeunes filles ; c'étaient trois sœurs nobles de Morlaix. L'aînée avait peut-être vingt ans. Quand mon père les aperçut, il devint plus pâle qu'elles. C'était lui qui avait l'air d'être le condamné. Il me souleva pour m'empêcher d'être pressé contre la muraille.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres.

« Au même instant, les jeunes filles passèrent. L'une d'elles me regarda et sourit. A partir de ce moment, vois-tu, Renée-Jeanne, je me sentis voué à être un honnête homme. Quand nous fûmes dans notre barque, mon père pleura. Je ne l'avais jamais vu pleurer qu'une fois, pendant qu'on enterrait mon frère. Il me fit m'agenouiller près de lui et nous commençâmes à prier. Au bout d'un moment je m'interrompis.

« — Père, demandai-je, sont-elles au ciel, maintenant ?

« — Pas encore, dit-il.

« Il regardait le quai. Tout à coup, au silence succéda une rumeur confuse, puis, de beaucoup de rues, on vit sortir des gens qui revenaient.

« — Elles sont rendues, dit alors mon père, plaise à Dieu qu'un jour nous puissions les rejoindre, fût-ce par le même chemin.

« Il prit les avirons et se mit à ramer. Nous regagnâmes la mer. Pendant huit jours je fus malade de l'impression que j'avais ressentie.

« Moi, dit Renée-Jeanne, j'étais trop petite pour comprendre ce que je voyais. Je me rappelle seulement que, souvent, un vieillard me prenait dans ses bras et me faisait baisser une croix qu'il sortait de ses vêtements. Un jour je ne le vis plus s'asseoir à notre table et j'entendis mon père dire à ma mère : « Il est sauvé ». C'était le recteur de Batz qui, d'abord réfugié dans notre pauvre

maison, parvint ensuite à gagner Muzillac où des fermiers le cachèrent jusqu'au retour des prêtres.

« Dieu a été bon pour nous, dit le pêcheur. Il nous a donné le droit de tourner avec joie nos regards en arrière et de bénir nos vieux parents. Pense donc, femme, combien il doit être amer pour les fiancés de demain d'avoir à mépriser leurs pères !

« Ils sont tout de même bien libres de refuser l'or maudit qui a payé les Judas, dit la jeune femme avec énergie. S'ils acceptent les prés et la ferme pour dot, ils ne valent pas mieux que les deux traîtres.

« C'est bon d'être pauvre, hein ! quand on ne peut pas honnêtement devenir riche ! dit le matelot en faisant sauter au bout de ses bras son fils qui était venu se placer sur ses genoux. Je ne te laisserai pas de prés, moi, mon gars ; mais je te laisserai ce que j'ai reçu de mon vieux père, un nom sans tache : c'est encore ce qui vaut le mieux.

« Tout de même, dit Renée-Jeanne, nous pourrions peut-être gagner un peu plus en essayant de faire d'autres métiers.

« Lesquels, chérie ?

« Je songe quelquefois à louer un champ. A nous deux, nous bâtirions dedans une cabane. Tu édifierais, je te servirais de manœuvre, comme font les femmes de Camaret. Nous logerions dans cette cabane des chèvres, des lapins, des poulets.

Ils se multiplieraient, nous aurions là des routes, toi tu cultiverais le champ...

Plomereuc se mit à rire.

« Que nous ferions de beaux fermiers ! dit-il. Et ma barque, à quoi donc alors servirait-elle ?

« Quand le temps serait très-beau, tu irais un peu au large.

« Et si, ce jour-là, le champ me réclamait ? Tiens, ma Renée-Jeanne, crois-moi : qui est né pêcheur, pêcheur mourra. Voir la grande mer de loin ne suffit pas à un matelot. Toi-même, dont les mains sont si alertes quand il s'agit de lancer la navette pour raccommoder les filets, tu serais souvent fatiguée de tes élèves. Ça que je pourrais bien, par exemple, ce serait de m'offrir comme pilote.

« Pilote ! dit la jeune femme. Ah ! pour cela non, mille fois non, Jean-Marie ne sera jamais pilote. Renée-Jeanne mourrait à petit feu.

« Quelle folie !

« Non, non, jamais.

« Afin d'avoir quelques pièces d'or pour nos enfants.

« Il vaut mieux qu'ils conservent leur père. On est pilote par un beau jour pour amener un navire superbe qui arrive tout majestueux et que la foule applaudit. Et puis, quand la mer est mauvaise et qu'on risque à chaque minute d'être emporté par une vague, il faut être pilote aussi.

« Pense donc, femme, comme je connais le

Les jurés de Riom ont été indulgents, c'est incontestable. Ils ont acquitté des accusés contre lesquels avaient été relevées des charges positives. Par conséquent, il n'y a pas le moindre doute au sujet de la culpabilité grave de ceux qu'ils ont abandonnés aux sévérités du tribunal.

Que demande-t-on à M. Grévy, si ce n'est d'affaiblir par son intervention gracieuse le verdict rendu par le jury de la Cour d'assises ?

Lundi, en plein Paris, un groupe de socialistes italiens sortaient d'un banquet de deux cents couverts organisé dans un restaurant du Palais-Royal, en criant : « Vive la Révolution sociale ! »

#### ATTENTAT DE ROCHESERVIERE.

En réponse aux commentaires injurieux dont l'affaire de la Rocheservière a été l'objet, M. de la Roche Saint-André vient d'adresser la lettre suivante à l'*Espérance du Peuple* :

« Rocheservière, 22 décembre 1882.

» Monsieur le Directeur,

» Je sais gré à mes amis qui s'étonnent de mon silence et qui, à la Chambre et ailleurs, se sont préoccupés de ma situation, de leur sollicitude pour moi, et je les en remercie.

» Lorsque, sous l'empire de préoccupations qu'il est inopportun d'apprécier ici, je me suis vu tout à coup accusé de manœuvres aussi invraisemblables en elles-mêmes qu'indignes de mon caractère, je me suis livré résolument et sans mot dire aux investigations de la justice. Mais je prie mes amis de demeurer convaincus que, quand le moment sera venu, et il ne peut tarder désormais, je saurai demander compte, à qui de droit, des calomnies à l'aide desquelles on s'est efforcé de faire prendre le change à l'opinion publique sur le lâche attentat dirigé contre ma personne et ma propriété.

» Veuillez agréer, etc.

» P. DE LA ROCHE SAINT-ANDRÉ. »

### ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — On lit dans la *Gazetta d'Italia* du 20 décembre :

« La politique extérieure du prince Bismarck montre en ce moment une coïncidence singulière. Tandis que l'on prend ouvertement des précautions contre la Russie, la presse dévouée au chancelier tire à boulets rouges sur la France, en prétextant certaines questions de douanes et en menaçant de représailles. Cette coïncidence est très-significative, parce qu'elle prouve, d'un côté, que si une alliance formelle n'est pas encore conclue entre la France et la Russie, on n'en croit pas moins, à Berlin, à l'existence d'accord tels, qu'elle deviendrait une certitude à un moment donné.

» D'un autre côté, on remarque la ferme volonté de provoquer une querelle avec ces deux puissances. Il est vrai que si le vieil Empereur a manifesté à différentes reprises le désir de ne pas voir troubler les dernières années de sa vie par une guerre, il n'en est pas moins vrai aussi que l'Allemagne a tout intérêt à précipiter les événements pour empêcher ses ennemis de se préparer à la lutte et de profiter des avantages immenses que la situation intérieure des deux pays peut lui offrir indirectement. »

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 décembre.

La semaine débute avec fermeté, quoique l'absence d'une grande partie des spéculateurs doive amener un certain ralentissement dans les transactions.

Mais l'impression du public est excellente, le budget a été voté par le Sénat sans opposition ni modification dans ses grandes lignes, c'est un fait favorable pour la reprise des affaires.

Les cours de nos fonds publics donnent la note de cette excellente disposition : ils sont en hausse sérieuse sur samedi dernier.

Le 3 0/0 ancien s'est avancé de 8 centimes à 12 centimes à 79.65 et 79.60. L'amortissable qui était resté à 80.97 est à 81.10 et 81.05. Sur le 5 0/0, de 114.97 on a gagné le cours de 115.17 et 115.10.

La tenue des fonds étrangers a été relativement bonne, quoique certaines hésitations aient compromis la hausse des cours.

Parmi nos sociétés de crédit, celle qui a eu la meilleure tenue, c'est le Crédit Foncier qui a fait 1,345.

Les obligations actuellement émises par cette société ont toujours le même succès auprès des capitalistes qui cherchent un placement rémunérateur et à l'abri de tout risque.

L'action des Magasins Généraux de France se maintient aux environs de 515, c'est une excellente valeur appelée à de plus hauts cours.

Nous en dirons autant de la Compagnie Foncière de France qui ne restera pas au prix actuel de 475.

La tendance est moins ferme sur les titres de Suez.

Bonne tendance sur les actions de la Banque Centrale de Crédit.

Quant à nos chemins, ils semblent un peu délaissés, mais ce fait n'est que le résultat de la situation actuelle de la place.

### Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi sur l'organisation des compagnies de jeunes volontaires dont nous avons annoncé la préparation.

Ce projet a subi depuis lors quelques modifications importantes que nous allons faire connaître d'après le *Rappel*.

Primitivement, le général Billot avait eu l'idée de composer des compagnies de jeunes gens de 16 à 20 ans et d'hommes de 40 à 50 ans sortis de l'armée territoriale et qui consentiraient à prêter encore leur concours au pays.

L'adjonction de ces hommes de 40 ans a été finalement écartée. Les compagnies ne se composeront que de jeunes gens de 16 à 20 ans, qui prendront le nom de *Volontaires de la République*. Naturellement, ce sera un concours volontaire que donneront les jeunes gens. Mais le ministre se réserve le

droit de régler les exercices militaires de ces volontaires et de constituer les cadres des compagnies. En outre, le ministre demande le droit d'employer ces compagnies — en cas de guerre — à la défense des forteresses, sans sortir du territoire. Ce projet serait une sorte de préface au système de service de trois ans qu'il faciliterait singulièrement.

La commission sénatoriale des finances a admis l'amendement de M. Lucien Brun, demandant le rétablissement du crédit de 5,000 fr. affecté à l'aumônier du Prytanée militaire de La Flèche.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

En France, les pluies de ces derniers jours ont été générales et des tourmentes de neige sont signalées depuis les Vosges et les Pyrénées. Le temps est à averses sur tout le territoire français.

Aujourd'hui mercredi (midi), l'eau est à 4<sup>m</sup> 40 à l'échelle du pont Cassart, par suite d'une crue simultanée de la Loire et du Cher.

Nous rappelons à nos lecteurs que nous considérons comme non avenue toute lettre dont le signataire ne se fait pas connaître. Des initiales seules ne peuvent être une garantie.

Une lettre que nous avons reçue ce matin contient, sur un incident qui s'est passé au collège de filles, des détails que nous serons heureux de reproduire, si notre honorable correspondante veut bien se faire connaître.

M. d'Abel de Libran, chef d'escadrons, professeur de tactique de cavalerie à l'École supérieure de guerre, est nommé lieutenant-colonel commandant en second le 47<sup>e</sup> chasseurs.

M. de Clauzade de Mazieux, capitaine instructeur à l'École de cavalerie, est nommé chef d'escadrons au 2<sup>e</sup> cuirassiers.

Par décision de M. le préfet, il y aura congé dans toutes les écoles publiques du département de Maine-et-Loire mardi et mercredi 2 et 3 janvier.

Il y aura classe dans toutes les écoles le jeudi 4 janvier.

Le Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations vient de décider que l'intérêt des avances de la Caisse aux départements, aux communes et aux établissements publics, sera élevé, à partir du 4<sup>e</sup> janvier prochain, de 4 pour cent à 4 fr. 25 pour cent, sans préjudice des prêts en cours d'exécution.

Il n'est rien modifié à la durée du remboursement qui reste fixée aux mêmes conditions qu'antérieurement.

côte. Pas un de nos voisins ne me vult sous ce rapport. Depuis que je suis au monde je parcours ces rivages. Mon père était pilote...

— Oui, certainement. Aussi, quand il voulut chercher sa *Cornélie*, il manqua de la suivre au fond de l'eau.

— Eh bien ! il manqua, dit le pêcheur en riant. C'est ce qui te prouve qu'on n'a pas tant à craindre.

— Non, non, tu m'entends bien, tu ne seras jamais pilote. Te voir quelquefois en danger me tuerait.

— Cœur trop faible !

— Jean-Marie, je t'en prie.

— Allons, qu'il en soit fait selon ce que femme veut, dit Plomereuc.

Il embrassa de nouveau Renée-Jeanne qui, suppliante, avait posé la tête sur son épaule.

— Nous resterons ce que nous sommes, voilà ce qui me paraît clair, dit-il. Et puisque nous sommes heureux, nous ne devons pas souhaiter une autre destinée.

A ce moment, le petit chien noir interrompit ses bonds et, comme s'il fût accouru à un refuge, il vint se blottir contre les pieds de son maître. Il regardait autour de lui avec inquiétude et commençait à respirer péniblement.

— Je te disais bien qu'il faisait trop chaud, reprit le pêcheur. Voici que Bambo nous annonce de l'orage. Avant une demi-heure, nous verrons

les éclairs.

— Rentrons vite. Mon Dieu ! pourvu que nous ne soyons pas surpris !

— Oh ! non, rassure-toi. Le ciel se charge, tiens, la rafale ne va pas tarder. Mais nous avons bien le temps de gagner la maison.

Ils se levèrent aussitôt et reprirent le chemin du Reker. Le petit chien haletait de plus en plus.

— Dépêchons-nous, répétait la jeune femme, Bambo souffre trop, l'orage va éclater.

Plomereuc pressa le pas sans répondre.

— Mes enfants ! gémit Renée-Jeanne. Courons, mon ami.

— Non, non, nous avons le temps.

Avec cette rapidité qui distingue les orages des pays maritimes, le ciel avait échangé son azur limpide contre une couleur opaque et violacée. Un vent âpre et intermittent soufflait déjà dans l'air. La chaleur était de plus en plus suffocante. Sur la nature entière pesait une sorte d'oppression. Tout à coup, un roulement à peine distinct se fit entendre dans le lointain. Le chien courut en avant avec effroi.

— Ici ! cria Plomereuc.

La fidélité dominant l'épouvante, l'animal revint sur ses pas. Le pêcheur se baissa. Il tenait son fils étendu à son cou. Il saisit le petit chien, le mit sur son bras et, chargé de son double fardeau, rejoignit Renée-Jeanne qui avait gagné du terrain.

— Je viens de sentir une goutte de pluie, dit-elle.

— Mais nous voici rendus, répondit-il.

En effet, la courte distance qui les séparait de leur logis fut bientôt franchie. La sueur perlait à leurs fronts quand ils entrèrent dans leur pauvre chambre.

— Enfin ! s'écria Renée-Jeanne, commençant aussitôt à déshabiller ses enfants pour les mettre dans leurs berceaux.

Bambo s'était blotti sous un amas de filets. Jean-Marie ferma soigneusement la fenêtre et l'assujettit. Il plaça une large padèle (1) dans la cheminée.

— Tout à l'heure, il y aura une source par là, dit-il.

Puis il se dirigea vers la porte.

— Où vas-tu ? dit sa femme.

— Voir à l'amarrage de ma barque. Je crois que cela ne va pas plaire.

— Dépêche-toi.

— Sois tranquille. Pourtant je ferai peut-être un tour chez la bonne mère, je veux savoir si toutes les barques sont rentrées.

— Tu n'iras que là, tu me le promets.

— Bien sûr. Le temps n'invite pas à la promenade.

Il sortit. Un instant après, un éclair déchira les

(1) Vase en terre d'un usage populaire.

**Nécrologie.**  
M. Charles de Caqueray vient de mourir à la suite d'une longue et douloureuse maladie qui ne laissa dès le début aucun espoir à sa famille et à ses nombreux amis.

Ce fut un homme de bien dans la plus large acception du mot.

Élu maire de Montrouil-Bellay au lendemain des terribles événements de 1870-1871, il se distingua par une administration toute paternelle.

« La commune, » se plaisait-il un jour à dire lui-même dans une réunion publique, « est une famille dont le maire est le chef, c'est en outre pour moi le premier échelon et le plus cher de la grande patrie. »

Ces quelques mots suffisaient pour peindre l'homme et juger son patriotisme.

Dans sa pensée, le grandeur de la France était intimement liée à la Monarchie légitime s'appuyant sur les institutions issues de la Révolution de 89.

M. de Caqueray a même longuement développé cette thèse dans un ouvrage intitulé : *De l'alliance entre la Monarchie héréditaire et le vote universel dans l'avenir de la France*.

« Nous avons pris à tâche, » écrit-il lui-même au commencement de cet ouvrage, « de prouver que le terme final des transitions révolutionnaires consiste dans l'alliance du principe d'hérédité royale avec les libertés du pays fondées sur l'universalité des suffrages. »

Le moment est peu opportun pour disserter sur cette thèse politique que les événements se sont plu à contredire et à battre en brèche. C'est tout au plus que nous pouvons nous demander si le terme final des révolutions, à la recherche duquel M. de Caqueray s'est livré avec une noble ardeur après tant d'autres esprits généreux, ne tient pas avant tout au respect des gouvernements établis, et en même temps à leur réformation par les voies légales.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait refuser aux partisans de cette espèce de fusion les sentiments d'un sincère libéralisme joints à un grand esprit de conciliation.

Tel était le fond de caractère de cet homme excellent, de celui que ses concitoyens, bien que ne partageant pas en grand nombre ses opinions politiques, s'étaient habitués à surnommer « le bon M. de Caqueray ».

Nous avons pensé que l'amitié particulière dont il nous honorait, nous donnait quelque droit à nous faire l'interprète de leurs regrets, et à rendre ici un juste hommage à sa mémoire.

Mais c'est surtout l'homme privé qui avait su conquérir l'estime et l'affection de ses concitoyens.

Le château de la Salle était la Providence du pays.

Il n'était pas de voyageur sans abri qui ne s'y rendit avec la certitude de recevoir l'hospitalité de nuit, un morceau de pain pour calmer sa faim, et de plus quelques pièces de monnaie qui l'aidaient à continuer sa route.

Quant aux indigents de Montrouil et des environs, ils y étaient pour ainsi dire atten-

nues. Renée-Jeanne se signa et, près des berceaux où ses fils dormaient, se mit à dire son chapelet. Un second éclair brilla, un coup de tonnerre le suivit.

— Seigneur ! mon Dieu ! a-t-il besoin de savoir ce que font les autres ! murmura-t-elle. Ne ferait-il pas bien mieux d'être ici, tranquille près de nous ! La pluie fouetta les vitres qui tremblaient sous une rafale.

— L'orage devient fort, soupira la jeune femme.

(A suivre.) MARTHE LACHÈSE.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ, revue hebdomadaire, 76, rue des Saints-Pères. — Un an : 10 francs. — Six mois : 6 francs.

Les jeunes musiciens ou chanteurs, abonnés au *Jeune Age illustré*, trouveront dans le dernier numéro de leur journal une page de musique, le *Cantique des oiseaux*, vieux Noël transcrit par Mlle Célanie Carissan. L'hirondelle, qui sait pêtir la terre, propose de maçonner une maison à Jésus-Christ, nouveau-né ; la caille offre la chaleur de son corps. Enfin chaque oiseau veut faire quelque chose. La musique de ce chant naïf est pourvue de l'accord au piano. Une page sur les moeurs de la Judée instruit et intéresse les enfants à l'occasion de Noël. Tandis que les petits botanistes continuent leurs études champêtres à la suite de leur ancêtre, le courriériste poursuit et achève sa revue des livres d'étranges. Un des deux romans en cours de publication se termine à ce numéro.

des par un bienfaiteur dont la charité était inépuisable.

M. de Caqueray s'intéressait en outre à toutes les infortunes, visitait plus particulièrement les pauvres et les malades, et il n'était jamais plus heureux que lorsqu'il pouvait rendre quelque service.

Cette générosité de cœur, cette ardeur pour le bien, cette bonté proverbiale, toutes les vertus en un mot qui le distinguaient, avaient leur source, disons-le, dans ses sentiments profondément chrétiens.

C'est grâce aux mêmes sentiments qu'il a vu approcher ses derniers moments avec une sérénité d'âme parfaite, devant laquelle ceux qui le visitaient étaient dans l'admiration.

Sa mort est un véritable deuil public auquel s'associent ses adversaires politiques eux-mêmes, qui n'étaient pas les derniers à lui témoigner leur estime.

M. de Caqueray était originaire des environs de Chemillé. C'est là que se trouve le tombeau de famille. Mais, suivant le désir qu'il en a manifesté, sa dépouille mortelle va reposer à Montreuil, au milieu de ses concitoyens d'adoption, qui trouveront dans cette dernière pensée un nouveau motif pour conserver fidèlement le souvenir de cet homme de cœur et de bien.

Puisse les marques d'une sympathie unanime apporter quelque adoucissement à la douleur de sa veuve et de ses enfants !

S. MORILLON.

#### ANGERS.

L'église Saint-Joseph, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, vient d'être victime d'un vol étrange et particulièrement odieux.

Le voleur a enlevé de l'autel consacré à la sainte Vierge et de l'autel consacré à saint Joseph deux croix de la Légion d'Honneur, qui avaient été offertes, en ex-voto, par deux officiers de notre armée, probablement deux enfants de la paroisse.

Inutile d'ajouter que l'auteur de ce méfait reste inconnu.

THEATRE. — Le *Patriote* publie les lignes suivantes :

« Nous ne voulons pas laisser partir M<sup>lle</sup> Redouté, la charmante artiste qui, pendant trois mois, a mérité si souvent nos applaudissements, sans lui exprimer tous nos regrets à l'occasion de son départ.

M. Pellin, lui aussi, vient de nous quitter. Il emporte toutes les sympathies d'un public qui a su apprécier ses excellentes qualités. »

Nous nous associons aux regrets du journal angevin.

#### POITIERS.

Dimanche soir, un peu avant minuit, dit le *Journal de la Vienne*, un tailleur de pierre de Poitiers, le sieur Barrault, se rendait à la messe de minuit à l'église Montierneuf, en compagnie de son fils et de quelques voisins. Arrivés près de l'entrée, située sur la place, ils furent accostés par trois individus âgés de 18 à 20 ans qui les insultèrent. De

là une rixe, dans laquelle le malheureux Barrault reçut un coup de couteau à la poitrine, et l'un de ses compagnons un violent coup de bâton. L'état de Barrault est grave.

On ignore le nom des agresseurs qui disparurent aussitôt.

### CHRONIQUE AGRICOLE.

On lit dans l'*Espérance* de Nantes :

« Tous nos renseignements s'accordent malheureusement à constater le fâcheux état de l'agriculture. Les pluies diluviennes dont nous avons été affligés ont eu pour résultat d'empêcher en plusieurs endroits les semailles, et dans d'autres celles-ci ont été effectuées dans des conditions tout à fait désavantageuses. Les champs ensemencés sont dans un état déplorable; les grains sortent peu abondants et très-médiocres. Espérons que le soleil va nous revenir pour longtemps et nous préparer une bonne récolte de fruits, qui nous compensera un peu de la perte de nos céréales, dont la récolte est presque partout compromise, du moins dans notre département. »

#### LES ÉPOQUES DE TRANSPLANTATION.

On sait que l'époque à préférer pour la transplantation des arbres et arbustes varie suivant qu'on opère sur des végétaux à feuilles persistantes ou sur des végétaux à feuilles caduques.

Pour les arbres verts, les arbres résineux, par exemple, l'expérience a depuis longtemps démontré que leur transplantation doit se faire autant que possible à la fin du printemps, au moment où les jeunes plants sont déjà en végétation, ou bien dans les premiers jours de septembre avant l'arrêt de la végétation annuelle. Cette dernière époque est même préférable pour le Midi, par suite des chaleurs intenses qui se font sentir dès la fin du printemps.

Pour les plants à feuilles caduques, l'époque de transplantation la plus favorable est l'automne, aussitôt après la chute des feuilles. Si en effet, dit M. Dubreuil, on plante, à la fin du mois de février suivant, un arbre ainsi planté dans un sol non exposé à une humidité surabondante pendant l'hiver, on remarque toujours que de nouvelles racines se sont développées depuis sa mise en terre.

Quoique la vie paraisse être suspendue pendant l'hiver, il y a une sorte de végétation latente sous l'influence de laquelle se produit le développement dont nous venons de parler. Il en résulte que les arbres plantés à la fin de l'automne prennent possession du sol pendant l'hiver et résistent mieux, lors du printemps, à l'évaporation que produit sur toute leur surface l'action du soleil et de l'air.

M. Dubreuil a fait une série d'intéressantes expériences pour mesurer l'influence de l'époque de transplantation sur les jeunes arbres.

Au commencement de décembre d'une année, il a planté 20 jeunes arbres pesant 5 kil. 400 grammes; au mois de mars suivant, il a planté 20 autres arbres du même poids, et aux premiers jours de l'hiver suivant il a fait déplanter tous ces arbres et les a pesés. L'accroissement des arbres plantés au mois de décembre était beaucoup plus considérable que celui de ceux plantés au mois de mars; l'expérience justifiait donc la pratique.

Dans les terres compactes, humides, la plantation en automne présente des inconvénients: les praticiens prétendent que les plaies existant toujours à l'extrémité des racines des arbres déplantés pourrissent pendant l'hiver, par suite de l'humidité stagnante du sol, et que cela nuit beaucoup au développement des nouvelles racines. Si, au contraire, on attend le mois de mars pour planter dans ces terrains alors qu'ils sont égouttés et commencent à s'échauffer, la pourriture des racines coupées ne se produit pas et la reprise des arbres est plus assurée.

M. Dubreuil a fait une expérience analogue à la précédente en plantant dans une terre très-argileuse, très-humide, un même nombre d'arbres du même poids, à l'automne et au printemps, et en les pesant la même année à la chute des feuilles; dans ce cas, c'étaient les arbres plantés en mars qui avaient acquis le plus grand accroissement de poids.

De ce qui précède, on peut conclure que la transplantation des arbres doit se faire :

A la fin ou au commencement de la végétation pour les arbres à feuilles persistantes, résineux, ou arbres verts, en septembre ou en avril.

A l'automne, sitôt la chute des feuilles pour les autres espèces, si le sol n'est ni trop argileux ni trop humide.

Au printemps, quand la terre est resuyée dans les sols humides ou argileux.

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 24 décembre 1882.

Versements de 72 déposants (20 nouveaux), 24,732 fr. 83 c.

Remboursements, 41,452 fr. 05 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevraut, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Levés.

### SIERRA GRANDE

LA PLUS RICHE MINE D'ARGENT DU MONDE, située à 21 kilomètres de la station de Naut, chemin de fer d'Atchinson Jopeka et Santa-Fé, aux États-Unis d'Amérique.

Cette mine a été découverte il y a seulement deux années; depuis elle a été mise en exploitation par une Compagnie américaine constituée au capital de 50 millions de francs; et à partir du 21 juillet 1882 jusqu'au 11 novembre dernier on a extrait pour 3,452,176 francs d'argent vendu à la monnaie de Philadelphie.

La production actuelle varie de 40 à 50,000 fr. par jour.

La mine d'argent qu'on se plaisait à considérer la plus riche du monde avant la découverte de Sierra Grande est celle de Robert Dlee à Leadville-Colorado; en effet, on y a extrait en 17 heures la valeur de 592,500 francs en argent; la Sierra Grande l'a dépassée: le 18 août dernier, 8 mineurs y ont extrait en 8 heures la valeur de 650,000 fr.

La mine est libre et fraîche de toute dette, et elle possède en outre une réserve en espèces de 1,500,000 francs.

Un groupe de capitalistes américains a accaparé les actions de Sierra Grande, et maintenant que cette mine a fait ses preuves et qu'on peut compter sur un revenu régulier, on s'est entendu avec un syndicat français pour offrir les titres sur les marchés en Europe.

Les actions, entièrement libérées (d'une valeur nominale de 25 dollars), sont offertes au prix de 150 francs par titre.

En présence de la quantité et du minerai en vue, à la surface seulement, estimés par les ingénieurs et les mineurs praticiens du pays à 35 millions de francs, la Compagnie a autorisé le syndicat Français d'attacher à ses actions un talon de coupons pour 12 mois, à raison de 1,25 par titre et par mois. Le premier dividende sera payable le 15 janvier 1883 à la Caisse de la Société de Dépôts et de Comptes courants, à Paris.

A la fin de chaque année, on distribuera un dividende supplémentaire, représentant l'excédent des recettes, qui peut être évalué en toute sécurité à 12 0/0, tant en augmentant les réserves (la production annuelle actuelle dépassant 15 millions de francs), de sorte que ces actions donneront au minimum 24 0/0 de dividende par an.

La durée de la mine est indéterminée, mais les ingénieurs s'accordent à affirmer qu'en admettant un minimum de dix années, on est certain de ne pas se tromper.

Le syndicat Français s'est réservé les moyens d'un contrôle efficace dans l'exploitation de la mine, aussi bien que dans l'administration de la compagnie Sierra Grande, dont le siège est à Philadelphie. La composition du conseil d'administration de la Compagnie offre toutes les garanties désirables.

La vente des actions se fait au siège du syndicat Français de Sierra Grande, 12, rue Auber, à Paris, où les rapports des Ingénieurs Français et Anglais, ainsi que les échantillons de minerai accompagnés des analyses faites par l'École Nationale des Mines à Paris et les fondateurs de la Banque d'Angleterre, sont à la disposition du public.

Pour le syndicat Français,

J. THOUR, 12, rue Auber, à Paris, auquel les envois d'argent et toutes autres communications doivent être adressées.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS  
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

### REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C<sup>ie</sup>, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

#### 1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LE VIEUX COMÉDIEN

CONTE DU JOUR DE L'AN.

— Ouvrez-vous, grand-père... Mais ouvrez-vous, c'est nous.

— Je vous entends bien; un instant, que diable! Ma parole d'honneur, il ne fait pas encore jour.

— Pas jour, il est sept heures; tout le monde est levé.

— Le porteur d'eau peut-être, mais patientez, me voilà.

La petite porte après laquelle on carillonnait depuis dix bonnes minutes s'ouvrit en effet toute grande, et quatre bambins, deux fillettes et deux garçonnets très-beaux, ma foi, se jetèrent dans les bras d'un homme de haute stature et de forme athlétique, mais que l'âge avait légèrement courbé.

C'était bien en effet un vieillard, car il comptait ses quatre-vingt-deux ans sonnés, mais il était si vert encore qu'on ne lui eût pas donné beaucoup plus que la soixantaine.

Les enfants l'avaient suivi dans la petite pièce

qui précédait sa chambre à coucher et lui servait de salle à manger quand par hasard il prenait ses repas à part, et, lui donnant à peine le temps de s'asseoir, tous étaient grimpés sur ses genoux, la plus petite disputant la place au plus grand.

— Ah! ça, dit le brave homme, que me voulez-vous si matin?

— Comment, tu ne sais pas, dit l'aînée des fillettes, mais c'est le jour de l'an.

— Oui, oui, dit le vieillard, cette année qui commence ne me surprend pas plus que les autres; j'en ai déjà vu quelques-uns, des jours de l'an.

— Eh bien, grand-père, nous venons te souhaiter la bonne année, dit le dernier des garçons qu'on nommait Pierre.

— C'est bien gentil de votre part, mes enfants, répondit le vieillard en souriant, et vous y ajoutez, j'en suis certain, mille souhaits de prospérité, de la fortune, de la gloire, puis quoi encore?

— Tout ce que tu pourras désirer, grand-père, dit la petite Gabrielle.

— Te savoir heureuse, ma chérie, tous heureux, mes enfants, vivre encore quelques années s'il est possible, pour vous voir grands et beaux; c'est là tout et c'est beaucoup.

— Grand-père, dit Gilbert, l'aîné de la famille, nous avons voulu aussi te donner un petit souvenir; à nous quatre nous nous sommes cotisés, nous

avons mêlé toutes nos bourses et nous t'apportons notre cadeau.

— Parfait, mes enfants; on dit que les petits cadeaux entretiennent l'amitié, nous sommes sûrs maintenant de nous aimer toute la vie. Où est-il, ce cadeau?

— Oh! attends, grand-père, tu es bien pressé, dit Camille, une petite brunette agaçante et malicieuse, il faut d'abord que nous te disions comment il se fait que nous t'apportons ce bibelot.

— Bibelot!... s'écria le vieillard interloqué.

— Bibelot, répétèrent filles et garçons.

— Oui, voici l'histoire, reprit Gilbert; nous étions bien embarrassés, nous ne savions quoi acheter, et nous tenions cependant à vider notre bourse pour toi, grand-père.

— Les bons enfants!

— C'est alors que notre professeur de belles lettres est entré dans notre salle d'étude; tu sais bien, un vieux laid qui a de grosses lunettes bleues et qui n'en voit pas plus clair pour cela.

— Oh! mes enfants, ne dites pas de mal des vieux.

— Quand ils sont laids, tandis que toi...

— Alors c'est le professeur de belles lettres qui vous a tiré d'embarras.

— Oui; il nous a dit: A l'âge de votre grand-père, on aime la jeunesse chez les gens, mais on la hait dans les choses. Achetez-lui un vieux meuble,

une antique horloge, un coucou du XV<sup>e</sup> siècle, ou une paire de chenets qui aient servi à François I<sup>er</sup>, un bibelot enfin, et il nous expliqua complètement ce qu'il comprenait par ce mot que nous entendions pour la première fois; du reste, ajouta-t-il, je connais M. Bernard, toute sa vie il a appartenu au théâtre, il doit aimer les bibelots.

— Mes enfants, votre professeur de belles lettres était dans le vrai, c'est un grand savant dont il faut avoir soin d'écouter les leçons; mais donnez-moi donc ce fameux bibelot, j'ai hâte de le voir et de le posséder.

— Le voici, grand-père, dit une des fillettes ouvrant la main et déposant sur les genoux du vieillard un petit coffret d'ébène.

Le grand-père l'ouvrit, en tira une magnifique tabatière d'or enrichie de pierres fines, et poussa un cri d'admiration.

(A suivre.)

EUGÈNE MORET.

La veille de l'inauguration du théâtre de Rouen, on avait affiché l'ouverture de la *Dame Blanche*, de Boieldieu.

Aussitôt, un conseiller municipal accourut chez le directeur.

— Pardonnez-moi, dit-il, mais nous allons recevoir des membres du gouvernement. Il serait peut-être plus poli de mettre: Beiel tout court.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 DÉCEMBRE 1882.**

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	79 55	79 60	Est	720	715	Obligat. foncières 1870 3 %	432 50	433
3 % amortissable	81	80 92	Paris-Lyon-Méditerranée	1575	1570	Est	363	361
4 1/2 %	108 75	108 75	Midi	1180	1185	Midi	367 25	366 75
5 %	145 10	145 90	Nord	1910	1895	Nord	371	371 75
Obligations du Trésor	509 50	509	Orléans	1260	1255	Orléans	375	370
Obligations du Trésor nouvelles	501	501	Ouest	776 25	775	Ouest	360 50	368 75
Bons de liq. départementaux	527 50	529 50	Compagnie parisienne du Gaz	1560 25	1567 50	Paris-Lyon-Méditerranée	372	372 25
Banque de France	5460	5400	Canal de Suez	2330	2322 50	Paris-Bourbonnais	369	360
Comptoir d'escompte	990	980	C. gén. Transatlantique	427 50	427 50	Canal de Suez	555	552
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1337 50	1330						
Crédit de France	90	104 25						
Crédit mobilier	380	377 50						

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Minutes	Service	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.													
6	45	matin (s'arrête à la Poissonnière)	5 50	9 20	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay	6 54	9 5	12 22	2 10	4 20
8	56	matin, omnibus-mixte.	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16
1	25	soir, omnibus-mixte.	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24
3	32	express.	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 30	8 18	Saumur	7 30	10 51	12 58	2 46	4 36
7	15	omnibus.													
10	36	(s'arrête à Angers).													

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UN PRÉ**  
Situé près du Pont-Foucard, et donnant sur la rue Saint-Lazare, commune de Saumur,  
D'une contenance de 16 ares environ, joignant au nord ladite rue Saint-Lazare, et des autres côtés des prés; Appartenant à M. et M<sup>me</sup> VINSON-NEAU, propriétaires aux Aubrières, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> MÉHOUS.

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
OU A LOUER  
Pour entrer en jouissance le 24 juin 1883:  
**UNE MAISON**  
Avec JARDIN.  
Située à Saumur, à la Croix-Verte, ancienne route de Tours, n<sup>o</sup> 50, habitée par M. LEBUSTE.

Cette maison se compose :  
Au rez-de-chaussée, de salon, salle à manger, cuisine et remise; au premier étage, de deux chambres et deux cabinets;  
Mansarde et greniers au-dessus.

**ET UN JARDIN**  
Dans la boîze, d'une contenance de 5 ares 50 centiares.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1883,  
**MAISON avec JARDIN**  
Rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 49.  
S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66.

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT  
**PORTION DE MAISON**  
Sise à 300 mètres de la gare de Chacé-Varrains,  
Avec servitudes, belles caves et jardin.  
S'adresser à M. Alexandre CARRET, propriétaire à Varrains, (394)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, place de la Bilange,  
Actuellement occupée par M. GALLÉ, cafetier.  
S'adresser, pour traiter, à M. DANTON; propriétaire à Doué, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (608)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine  
**MAISON**  
Située rue Saint-Jean, n<sup>os</sup> 38 et 40.  
Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage; Actuellement occupée par M<sup>mes</sup> Durville, marchandes de fleurs, et M<sup>lle</sup> Buron, marchande de lingerie.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

**CHANGEMENT DE DOMICILE**  
M. PERREAU informe sa nombreuse clientèle qu'il a transféré son domicile rue Courcouronne, n<sup>o</sup> 8. Il se charge, comme par le passé, de la distribution des lettres de faire part de naissance, mariages, décès, circulaires commerciales, etc., etc.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**  
POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT  
A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1883, les chantiers de bois du Nord et du Pays de Lemaire-Bersoullé, seront transférés quai Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 13, et rue de la Petite-Bilange, n<sup>o</sup> 22.  
Gros et détail.

**CHEMISERIE SPÉCIALE**



**Mesures à joindre à toute commande :**

- 1<sup>re</sup> Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2<sup>e</sup> — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3<sup>e</sup> — 2 à 3, largeur du poignet.
- 4<sup>e</sup> — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5<sup>e</sup> — 3 à 5, le tour sous les bras.
- 6<sup>e</sup> — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7<sup>e</sup> — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

**EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ**  
Mesures : 1<sup>re</sup> 38. 14.78. 27. 43. 92. 80. 103.  
2<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 4<sup>e</sup> 5<sup>e</sup> 6<sup>e</sup> 7<sup>e</sup>

**JOURNAL D'AFFICHES**  
5<sup>e</sup> ANNÉE. DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE  
PARAISANT LE DIMANCHE  
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.  
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.  
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

**A LA PAIX**

Maison la plus importante dans son genre  
**MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE**  
**SARGET-GIRAULT**  
6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent.  
Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.  
Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.  
Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.  
Nota. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.  
On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

**CHEMISES CONFECTIONNÉES**  
Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.  
Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.  
Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.  
Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.  
Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

**GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES**  
Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres  
**CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES**  
Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre  
**GANTS CIVILES ET MILITAIRES**  
Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

**50 pour 100 de REVENU PAR AN**  
**LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE**  
Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.  
PARIS, 15, Place de la Bourse, 15, PARIS

**FER BRAVAIS**  
(GOUTTES CONCENTRÉES)  
**Chlorose Anémie**  
**Pâles Couleurs**  
**APPAUVRISSMENT DU SANG**  
Le prospectus détaillé accompagne chaque flacon et indique les maîtres d'employer ce précieux médicament.  
Le flacon : 5 fr. — Le demi-flacon : 3 fr. 50  
Dépôt à Saumur, dans la plupart des pharmacies.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhésive et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix  
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.